

République Française Liberté Egalité Fraternité **Département de la HAUTE-LOIRE**

MAIRIE de VIEILLE-BRIOUDE

Tél: 04.71.50.90.52

mairie-vieille-brioude2@orange.fr

DU NOUVEAU À LA C@NTINE SCOLAIRE

A partir de la rentrée de novembre 2022 plus de ticket de cantine

(il sera possible d'écouler les carnets en cours)

La réservation des repas sur Portail Familles sera obligatoire!



Site Internet: https://brioudesudauvergne.portail-familles.app/



- ✓ Réservation des repas pour la cantine
- ✓ Paiement en ligne et accès 24h/24 7j/7
- ✓ Espace personnel confidentiel et sécurisé
- ✓ Gestion et mise à jour du dossier familial

Le Portail Familles c'est quoi?

Accessible depuis votre smartphone, tablette, ordinateur, il s'agit d'une application qui simplifiera vos démarches.

Il vous permettra:

- ✓ D'inscrire, de réserver ou annuler le repas de votre enfant (Régulièrement ou occasionnellement)
- ✓ De payer les repas en ligne sans se déplacer en mairie (plus de tickets)
- ✓ De consulter ou télécharger des documents
- ✓ De consulter le menu (qui restera affiché sur place et sur le site internet communal)
- ✓ De vous informer des activités périscolaires
- ✓ De gérer vos données personnelles et familiales

Comment ça marche?

En mars dernier, vous avez été destinataire d'un mail provenant de l'adresse jeunesse@brioudesudauvergne.fr

Ce message vous informait de l'ouverture de votre compte sur Portail Familles.

Il contenait un lien d'inscription permettant l'accès au portail.

1. VOTRE COMPTE EST ACTIF:

Vous pouvez dès à présent réserver les repas de votre enfant à la restauration scolaire et régler en ligne par carte bancaire.

2. VOTRE COMPTE EST ACTIF MAIS VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE MOT DE PASSE :

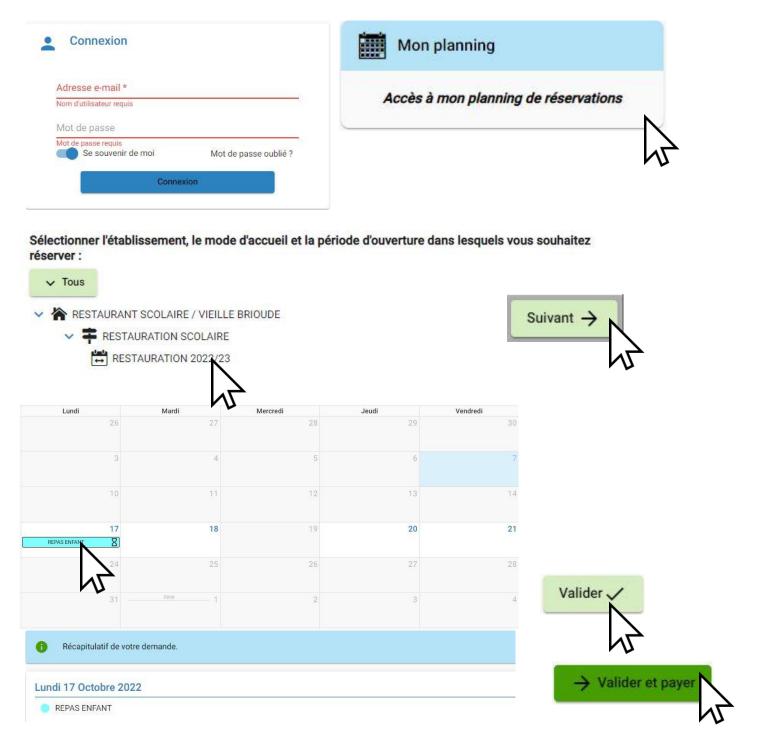
Merci de nous le signaler, nous vous renverrons un lien pour changer de mot de passe.

3. VOUS N'AVEZ JAMAIS RECU DE MAIL D'ACTIVATION:

Merci de nous le signaler, nous vous renverrons un lien pour créer votre compte.

Mode d'emploi:

Site Internet: https://brioudesudauvergne.portail-familles.app/



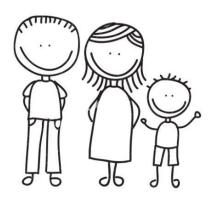
Attention!

Les réservations peuvent être faites <u>jusqu'au mercredi 23h00</u> pour le lundi suivant ; passé ce délai les repas seront majorés de 25%. Toute absence devra être signalée à l'école ou à la mairie, pour annuler la réservation. Sans préavis le matin avant 9 heures, le repas sera facturé. Toute absence devra être justifiée. De même, tout repas pris sans réservation sera facturé majoré de 25%.

Vous ne possédez pas de carte bancaire,

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique:

Il sera toujours possible de venir en mairie réserver et régler vos repas par chèque ou espèces (prévoir l'appoint). Le tarif : 3,10 € le repas.



Et n'oubliez pas...

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter pour franchir cette étape qui, nous l'espérons, va permettre :

- ✓ De vous faire gagner du temps
- ✓ D'améliorer l'organisation et le traitement de vos dossiers
- ✓ D'anticiper les besoins en personnel
- ✓ D'optimiser l'approvisionnement et donc limiter le gaspillage alimentaire
- ✓ De consommer moins de papier

Portail Familles est un espace communautaire qui vous permet de réaliser toutes vos démarches administratives concernant la crèche (Maison de la petite Enfance), l'accueil périscolaire et la restauration.

D'un simple clic, vous aurez également la possibilité de trouver rapidement des informations pratiques sur l'ensemble des services proposés aux familles pour l'enfance et la jeunesse.